

Lausanne, le 4 mai 2015

Communiqué de presse

Herbicide cancérigène probable

Glyphosate: éradiquons-le de nos jardins!

La Fédération romande des consommateurs (FRC) et ses collègues de l'Alliance des organisations de consommateurs (SKS, ACSI) demandent aux distributeurs et aux offices fédéraux compétents de retirer les désherbants à base de glyphosate des rayons jardinage. La FRC encourage les jardiniers amateurs soucieux de leur santé à ne plus les utiliser et à les rapporter au point de vente.

Commercialisé sous la marque Roundup depuis 1975, le glyphosate est un herbicide présent dans de nombreux produits de jardinage en vente en Suisse. Toxique pour l'environnement, il vient d'être déclaré cancérigène probable par le Centre international de recherche sur le cancer. Ces experts, sélectionnés par l'Organisation mondiale de la santé pour leur indépendance de l'industrie, ont ainsi déjà évalué et classé 900 produits en cinq catégories de risque. Le glyphosate fait partie de la seconde par ordre d'importance, il est notamment mis en cause dans le développement d'un cancer du sang.

Les utilisateurs, en contact direct avec ce produit, sont les premiers concernés. Notamment, les jardiniers amateurs qui utilisent des sprays désherbants (*Deserpan Quick, Resolva, Capito, Glyphosate Soft, Gesal, Roundup, Mioplant, etc.*), des concentrés (*Capito*) ou le *Roundup Gel*, actuellement commercialisé à grand renfort de spots télévisés...

La FRC a écrit à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et à celui de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) pour qu'ils retirent les autorisations de vente, par mesure de précaution. Elle s'est également adressée à Coop, Migros, Jumbo, Landi et Hornbach pour qu'ils suppriment sans attendre – et de manière volontaire – ces produits de leur assortiment et qu'ils reprennent les produits rapportés par les consommateurs, démontrant ainsi la sincérité des leurs engagements en faveur de la santé des consommateurs et de la nature (p.ex. [Coop](#), [Migros](#)).

En attendant le résultat de ces démarches, la FRC considère que l'attitude la plus sûre pour les consommateurs est de renoncer à leur achat et leur utilisation et de ramener les flacons qu'ils possèdent déjà au point de vente pour les faire éliminer.

Informations complémentaires: la liste des produits concernés sur frc.ch

FRC: Mathieu Fleury, Secrétaire général, Tél. 021 331 00 90

FRC: Barbara Pfenniger, Responsable Alimentation, Tél. 021 331 00 90

ACSI: Laura Regazzoni, Segretaria generale, Tél. 091 922 97 55

SKS: Sara Stalder, Geschäftslaiterin, Tél. 031 370 24 24